



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 18
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GULLAUD, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2025-7 - Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget principal 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la présentation du CFU 2024 de budget principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

SECTION FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	1 979 874,35
DEPENSES RÉALISÉES 2024	1 636 273,69
RESULTAT EXERCICE 2024	+ 343 600,66
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 403 390,46
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 746 991,12

SECTION INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	1 982 598,45
DEPENSES RÉALISÉES 2024	728 151,47
RESULTAT EXERCICE 2024	+ 1 254 446,98
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS (DEFICIT)	- 1 139 205,78
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 115 241,20

Après lecture du CFU, Monsieur le Président sort de la salle pour que les conseillers communautaires délibèrent et votent. M. De Galbert est élu président de la séance.

Après délibération, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte financier unique du budget principal 2024.

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



**Le Président,
Alain MORNAY**

Acte déposé à la
Sous-Préfecture de

16 MAI 2025



Publication sur le site internet :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 Avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 13
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2025-8 - Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget Ordures ménagères 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du CFU 2024 de budget ordures ménagères ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

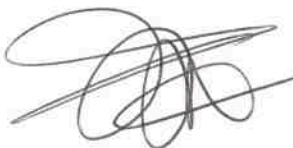
SECTION FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	1 046 999,25
DEPENSES RÉALISÉES 2024	973 613,90
RESULTAT EXERCICE 2024	+ 73 385,35
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 27 537,59
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 100 922,94

SECTION INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	29 495,72
DEPENSES RÉALISÉES 2024	19 482,94
RESULTAT EXERCICE 2024	+ 10 012,78
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 61 143,20
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 71 155,98

Après lecture du CFU, Monsieur le Président sort de la salle pour que les conseillers communautaires délibèrent et votent. M. De Galbert est élu président de la séance.

Après délibération, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte financier unique du budget Ordures Ménagères 2024.

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



**Le Président,
Alain MORNAY**



**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

16 MAI 2025

Publication sur le site internet :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :

7 Avril 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2025-9 - Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget Villa Quincy 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la présentation du CFU 2024 de budget villa quincy ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

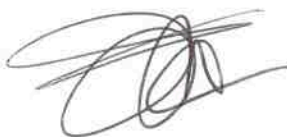
SECTION FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	10 001,15
DEPENSES RÉALISÉES 2024	38 496,47
RESULTAT EXERCICE 2024	- 28 495,32
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 22 303,60
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	- 6 191,72

SECTION INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	-
DEPENSES RÉALISÉES 2024	99,99
RESULTAT EXERCICE 2024	- 99,99
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 295,00
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 195,01

Après lecture du CFU, Monsieur le Président sort de la salle pour que les conseillers communautaires délibèrent et votent. M. De Galbert est élu président de la séance.

Après délibération, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte financier unique du budget Villa Quincy 2024.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

16 MAI 2025



Publication sur le site internet :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :

7 Avril 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 14

Pouvoirs : 3

Absents : 2

Pour : 17

Contre : -

Abstention : -

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2025-9 - Approbation du compte financier unique (CFU) – Budget Villa Quincy 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la présentation du CFU 2024 de budget villa quincy ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui signifie leurs travaux en amont du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

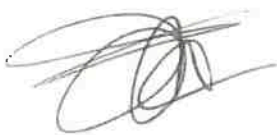
SECTION FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	10 001,15
DEPENSES RÉALISÉES 2024	38 496,47
RESULTAT EXERCICE 2024	- 28 495,32
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 22 303,60
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	- 6 191,72

SECTION INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	-
DEPENSES RÉALISÉES 2024	99,99
RESULTAT EXERCICE 2024	- 99,99
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 295,00
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 195,01

Après lecture du CFU, Monsieur le Président sort de la salle pour que les conseillers communautaires délibèrent et votent. M. De Galbert est élu président de la séance.

Après délibération, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le compte financier unique du budget Villa Quincy 2024.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

16 MAI 2025



Publication sur le site internet :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :
7 avril 2025
Nombre de délégués :
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 14
Contre : -
Abstention : -
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2025-10 - Affectation des résultats – Budget primitif CDC 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal, il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture du budget primitif 2025 :

SECTION FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	1 979 874,35
DEPENSES RÉALISÉES 2024	1 636 273,69
RESULTAT EXERCICE 2024	+ 343 600,66
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 403 390,46
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 746 991,12

SECTION INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	1 982 598,45
DEPENSES RÉALISÉES 2024	728 151,47
RESULTAT EXERCICE 2024	+ 1 254 446,98
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS (DEFICIT)	- 1 139 205,78
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 115 241,20

AFFECTATION DU RESULTAT 2025	
Au besoin de financement de la section invest (1068)	73 758,80
A l'excédent reporté (R002) sur le BP 2025	673 232,32
A l'excédent reporté (R001) sur le BP 2025	115 241,20

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 détaillée ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

16 MAI 2025



Publication sur le site internet :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>	L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.
7 avril 2025	
<u>Nombre de délégués :</u>	<u>Etaient présents :</u> M. Alain MORNAY , M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1 ^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2 ^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3 ^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4 ^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU , Mme Chantal CREPAT , M. Pascal RAPIN , M. Damien PRELY , M. Laurent GULLAUD , M. Olivier HOCHEDDEL , Mme Muriel LECLEIR , Mme Laure BAILLEUL , M. Jany FOUGERE , M. Thierry SIMONI membres.
En exercice : 21	<u>Pouvoirs :</u> Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT , Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY , M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE , Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL .
Présents : 15	<u>Absents :</u> M. Julien YVON et M. Filipe MAIA
Pouvoirs : 4	Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Absents : 2	
Pour : 19	
Contre : -	
Abstention : -	
<u>Date d'affichage :</u>	

Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2025-10^{bis} - Affectation des résultats – Budget principal CDC 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal, il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture du budget primitif 2025 :

SECTION FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	1 979 874,35
DEPENSES RÉALISÉES 2024	1 636 273,69
RESULTAT EXERCICE 2024	+ 343 600,66
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	+ 403 390,46
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 746 991,12

SECTION INVESTISSEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	1 982 598,45
DEPENSES RÉALISÉES 2024	728 151,47
RESULTAT EXERCICE 2024	+ 1 254 446,98
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS (DEFICIT)	- 1 139 205,78
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	+ 115 241,20

AFFECTATION DU RESULTAT 2025	
Au besoin de financement de la section invest (1068)	73 758,80
A l'excédent reporté (R002) sur le BP 2025	673 232,32
A l'excédent reporté (R001) sur le BP 2025	115 241,20

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 détaillée ci-dessus.

Remplace la délibération 2025-10 du 14/04/2025 suite à une erreur matérielle.

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**

**Le Président,
Alain MORNAY**



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

26 JUIN 2025



Publication sur le site internet :



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :
7 avril 2025
Nombre de délégués :
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 19
Contre : -
Abstention : -
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-11 - Affectation des résultats-- Budget supplémentaire Ordures Ménagères 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget ordures ménagères, il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture de du budget 2025 ordures ménagères :

SECTION FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2024	1 046 999,25
DEPENSES 2024	973 613,90
RESULTAT EXERCICE 2024	73 385,35
RESULTAT ANTERIEUR	27 537,59
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	100 922,94

SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES 2024	29 495,72
DEPENSES 2024	19 482,94
RESULTAT EXERCICE 2024	10 012,78
RESULTAT ANTERIEUR	61 143,20
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	71 155,98

AFFECTATION DU RESULTAT 2025	
Au besoin de financement de la section invest (1068)	-
Au l'excédent reporté (R002) sur le BP 2025	100 922,94
A l'excédent reporté (R001) sur le BP 2025	71 155,98

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 détaillée ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Le Président,
Alain MORNAY



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

16 MAI 2025



Publication sur le site internet :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 19
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT.à été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-11bis - Affectation des résultats– Budget principal Ordures Ménagères 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget ordures ménagères, il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture de du budget 2025 ordures ménagères :

SECTION FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2024	1 046 999,25
DEPENSES 2024	973 613,90
RESULTAT EXERCICE 2024	73 385,35
RESULTAT ANTERIEUR	27 537,59
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	100 922,94

SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES 2024	29 495,72
DEPENSES 2024	19 482,94
RESULTAT EXERCICE 2024	10 012,78
RESULTAT ANTERIEUR	61 143,20
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	71 155,98

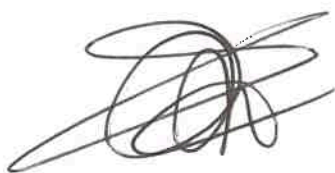
AFFECTATION DU RESULTAT 2025	
Au besoin de financement de la section invest (1068)	-
Au l'excédent reporté (R002) sur le BP 2025	100 922,94
A l'excédent reporté (R001) sur le BP 2025	71 155,98

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 détaillée ci-dessus.

Remplace la délibération 2025-11 du 14/04/2025 suite à une erreur matérielle.

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**

**Le Président,
Alain MORNAY**



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

26 JUIN 2025



Publication sur le site internet :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 13
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-12 - Affectation des résultats– Budget supplémentaire Villa Quincy 2025

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget villa Quincy, il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture de du budget primitif 2025 Villa Quincy :

SECTION FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	10 001,15
DEPENSES RÉALISÉES 2024	38 496,47
RESULTAT EXERCICE 2024	- 28 495,32
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	22 303,60
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	- 6 191,72

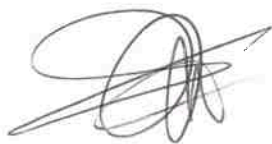
SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES 2024	-
DEPENSES 2024	99,99
RESULTAT EXERCICE 2024	- 99,99
RESULTAT ANTERIEUR	295,00
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	195,01

AFFECTATION DU RESULTAT 2025	
Au besoin de financement de la section invest (1068)	-
Au déficit reporté (D002) sur le BP 2025	- 6 191,72
A l'excédent reporté (R001) sur le BP 2025	195,01

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 détaillée ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT

Le Président,
Alain MORNAY




Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

16 MAI 2025



Publication sur le site internet :



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 19
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-12 bis- Affectation des résultats– Budget principal Villa Quincy 2025

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget villa Quincy, il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture de du budget primitif 2025 Villa Quincy :

SECTION FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES RÉALISÉES 2024	10 001,15
DEPENSES RÉALISÉES 2024	38 496,47
RESULTAT EXERCICE 2024	- 28 495,32
RESULTATS ANTERIEURS REPORTÉS	22 303,60
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	- 6 191,72

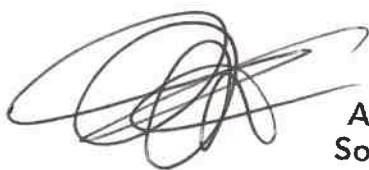
SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES 2024	-
DEPENSES 2024	99,99
RESULTAT EXERCICE 2024	- 99,99
RESULTAT ANTERIEUR	295,00
RESULTAT cumulé AU 31/12/2024	195,01

AFFECTATION DU RESULTAT 2025	
Au besoin de financement de la section invest (1068)	-
Au déficit reporté (D002) sur le BP 2025	- 6 191,72
A l'excédent reporté (R001) sur le BP 2025	195,01

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 détaillée ci-dessus.

Remplace la délibération 2025-12 du 14/04/2025 suite à une erreur matérielle.

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



**Le Président,
Alain MORNAY**



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

26 JUIN 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 1
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-13 - Approbation du budget primitif 2025 – budget principal

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

Fonctionnement	2 578 909.32 Euros
Investissement	2 082 684.32 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget primitif 2025 du budget principal tel que présenté.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Publication sur le site internet :

Le Président,
Alain MORNAY



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

16 MAI 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :

7 avril 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer. Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-14 - Approbation du budget supplémentaire 2025 – budget Ordures Ménagères

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

Fonctionnement	1 100 052.94 Euros
Investissement	96 655.98 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget primitif 2025 du budget ordures ménagères tel que présenté.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Publication sur le site internet :

Le Président,
Alain MORNAY

Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

16 MAI 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 19
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-14 b - Approbation du budget primitif 2025 – budget Ordures Ménagères

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

Fonctionnement	1 100 052.94 Euros
Investissement	96 655.98 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget primitif 2025 du budget ordures ménagères tel que présenté.

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro 2025-14 du 14/04/2025 et déposée le 16/05/2025 suite à une erreur matérielle.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Acte déposé à la
Sous-Préfecture de
Le Président,
Alain MORNAY

05 JUIN 2025



Publication sur le site internet : 06/06/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 13
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-15 - Approbation du budget supplémentaire 2025 – budget Villa Quincy

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

Fonctionnement	125 250.72 Euros
Investissement	22 895.01 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget primitif 2025 du budget Villa Quincy tel que présenté.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Publication sur le site internet :

Le Président,
Alain MORNAY

**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

16 MAI 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :

7 avril 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Pour : 19

Contre : -

Abstention : -

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-15b - Approbation du budget primitif 2025 – budget Villa Quincy

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

Fonctionnement	125 250.72 Euros
Investissement	22 895.01 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget primitif 2025 du budget Villa Quincy tel que présenté.

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro 2025-15 du 14/04/2025 et déposée le 16/05/2025 suite à une erreur matérielle.

La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT



Publication sur le site internet : 06/06/2025



Acte déposé à la
Sous-Préfecture le

Le Président,
Alain MORNAY

05 JUIN 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :

7 avril 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-16 – Fixation des taux de fiscalité 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des bases prévisionnelles, des allocations compensatrices ainsi que divers éléments utiles au vote des taux 2025 transmis par courriel par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Considérant le produit attendu de la fiscalité directe locale nécessaire à l'équilibre du budget 2025,

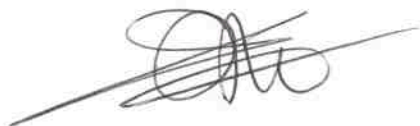
Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts à percevoir au titre de l'année 2025,

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

	Taux 2025
Taxe foncière sur le bâti	3.52 %
Taxe foncière sur le non bâti	7.28 %
CFE(Cotisation Foncière des Entreprises)	4.63 %
Taxe d'Habitation additionnelle	5.06 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents de voter les taux présentés ci-dessus.

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



Publication sur le site internet :

**Le Président,
Alain MORNAY**



**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

16 MAI 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>	L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.
7 avril 2025	
<u>Nombre de délégués :</u>	<u>Etaient présents :</u> M. Alain MORNAY , M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1 ^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2 ^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3 ^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4 ^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU , Mme Chantal CREPAT , M. Pascal RAPIN , M. Damien PRELY , M. Laurent GUILLAUD , M. Olivier HOCHEDDEL , Mme Muriel LECLEIR , Mme Laure BAILLEUL , M. Jany FOUGERE , M. Thierry SIMONI membres.
En exercice : 21	
Présents : 15	<u>Pouvoirs :</u> Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT , Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY , M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE , Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL .
Pouvoirs : 4	
Absents : 2	<u>Absents :</u> M. Julien YVON et M. Filipe MAIA
Pour : 19	
Contre : -	Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer. Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance
Abstention : -	
<u>Date d'affichage :</u>	

2025-16 b – Fixation des taux de fiscalité 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des bases prévisionnelles, des allocations compensatrices ainsi que divers éléments utiles au vote des taux 2025 transmis par courriel par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Considérant le produit attendu de la fiscalité directe locale nécessaire à l'équilibre du budget 2025,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts à percevoir au titre de l'année 2025,

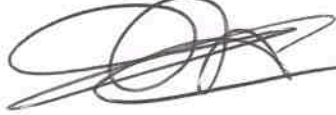
Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

	Taux 2025
Taxe foncière sur le bâti	3.52 %
Taxe foncière sur le non bâti	7.28 %
CFE(Cotisation Foncière des Entreprises)	4.63 %
Taxe d'Habitation additionnelle	5.06 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des membres présents de voter les taux présentés ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro 2025-16 du 14/04/2025 suite à une erreur matérielle.

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



**Le Président,
Alain MORNAY**

**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

Publication sur le site internet : 06/06/2025

05 JUIN 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :

7 avril 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Pour : 19

Contre : -

Abstention : -

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-17 – Passage de la Redevance Déchets Ménagers (REOM) à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le Président de la communauté de commune expose les dispositions de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, définissant les conditions dans lesquelles une commune ou un établissement public de coopération intercommunale peut instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ainsi, conformément au I de l'article 1520 du code général des impôts, les communes peuvent instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'elles assurent la collecte des déchets des ménages. Les établissements publics de coopération intercommunale visés aux 1°, 1° bis et 2° du 1 du VI de l'article 1379-0 bis du code général des impôts, c'est-à-dire les communautés urbaines, les métropoles, les communautés de communes, les communautés ou syndicats d'agglomérations nouvelles et les communautés d'agglomération, ainsi que les syndicats de communes et les syndicats mixtes visés à l'article 1609 quater du code général des impôts, peuvent instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'ils bénéficient de la compétence prévue à l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets des ménages.

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts,

Vu l'absence de moyens dédiés à la gestion de la redevance des ordures ménagères,

Vu la situation budgétaire du budget ordure ménagère,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à partir du 1 janvier 2026.
- Charge aux membres du conseil communautaire de travailler en mode partenarial afin de fixer le taux ainsi que les plafonds avant le 15 octobre 2025.
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



Publication sur le site internet :

**Le Président,
Alain MORNAY**



**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

16 MAI 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

<u>Date de convocation :</u>
7 avril 2025
<u>Nombre de délégués :</u>
En exercice : 21
Présents : 15
Pouvoirs : 4
Absents : 2
Pour : 19
Contre : -
Abstention : -
<u>Date d'affichage :</u>

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-18 – Étude de mobilité

Avec l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM) fin 2019, le paysage du transport dans les zones moins densément peuplées est amené à évoluer. Certaines intercommunalités ont fait le choix de prendre la compétence Mobilités à leur compte quand d'autres, une majorité en Centre-Val de Loire, ont choisi de poursuivre leur collaboration avec le Conseil régional.

L'enjeu est désormais de disposer d'une étude mobilité pour évaluer l'existant et d'engager des discussions en vue de déployer de nouveaux services sur la base d'un diagnostic partagé.

Cette étude doit permettre de déterminer les outils nécessaires pour développer une mobilité adaptée aux problématiques du territoire ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Au-delà d'une présentation précise de la situation des transports et des déplacements sur le territoire, cette étude a surtout pour ambition de fixer des objectifs en matière de mobilité et de définir un plan d'actions visant à constituer une amélioration et/ou des alternatives à l'utilisation massive et individuelle de la voiture.

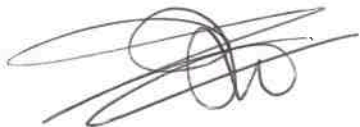
Les objectifs de cette étude sont :

- D'identifier les flux et les besoins de déplacements actuels et en devenir, au regard des projets structurants sur le territoire ou en dehors,
- De connaître la situation et les évolutions attendues de l'offre de mobilité dans sa globalité,
- De confirmer et d'affiner les enjeux liés à la mobilité sur le territoire,
- De définir un plan local de mobilité et sa déclinaison en actions.
- Le SRADDET Centre Val de Loire fixe l'objectif régional d'une baisse de 5 points de la part modale en voiture individuelle solo entre 2020 et 2030 et d'une baisse de 20 points à l'horizon 2050. Les documents d'urbanisme locaux doivent traduire cet objectif régional à l'échelle locale en fixant un objectif de baisse de la part modale de la voiture et un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique et de diminution des GES dans les transports (règle 16). Cet objectif doit permettre de concourir à l'objectif régional. La présente étude permettra de fixer cet objectif, en dessinant les moyens d'y parvenir.
- De bénéficier de 2 véhicules électriques sur le territoire et mis à disposition de la population

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le dispositif d'une étude de mobilité.
- Charge les membres du conseil communautaire de travailler en mode partenarial

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



Publication sur le site internet :

**Le Président,
Alain MORNAY**



**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

16 MAI 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :

7 avril 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Pour : 19

Contre : -

Abstention : -

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDÉL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-19 – Stratégie de développement touristique communautaire et étude de faisabilité de développement de la Villa Quincy

L'objectif principal de la mission est d'élaborer une **stratégie structurante, ambitieuse et réaliste**, en identifiant les leviers de valorisation, les ressources mobilisables, les cibles prioritaires, et les conditions de réussite pour une montée en puissance de l'offre touristique du territoire. Cette stratégie servira de cadre structurant pour l'ensemble des actions touristiques à venir, en matière de gouvernance, de marketing territorial, d'aménagement, de développement de services et d'accueil de clientèles.

Au sein de cette démarche globale, la Villa Quincy sera traitée comme un projet structurant et prioritaire, emblématique de l'ambition de la communauté de communes en matière de tourisme, de culture et de valorisation des patrimoines. En tant qu'équipement culturel et touristique majeur, elle portera la visibilité de la stratégie communautaire, tout en illustrant concrètement les principes de diversification, d'innovation et d'ancrage territorial promus par la démarche.

Cette approche combinée vise à :

- Donner à la communauté de communes une feuille de route claire et opérationnelle pour structurer son développement touristique dans les années à venir ;
- Positionner la Villa Quincy comme vitrine du territoire et démonstrateur d'une stratégie ambitieuse et durable ;
- Impliquer l'ensemble des parties prenantes (collectivités, interprofessions, acteurs économiques et culturels) dans une dynamique de projet partagée, fédératrice et porteuse de sens.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le lancement de l'étude menée par le cabinet Protourisme pour un montant total de 31 838 € HT
- D'autoriser le Président à solliciter la Région et la Banque des territoires en vue de financements
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à l'étude
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

**La secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



Publication sur le site internet :

**Le Président,
Alain MORNAY**



**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

16 MAI 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation :

7 avril 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 21

Présents : 15

Pouvoirs : 14

Absents : 2

Pour : 19

Contre : -

Abstention : -

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni au Centre Socio-culturel de Chéry en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Etaient présents : M. Alain MORNAY, M ; Jean-Sylvain GUILLEMAIN 1^{er} Vice-Président, Mme Agnès DELANNOY 2^{ème} Vice-Présidente, M. Alain DE GALBERT 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BAUCHER 4^{ème} Vice-Président, M. Rémy POINTEREAU, Mme Chantal CREPAT, M. Pascal RAPIN, M. Damien PRELY, M. Laurent GUILLAUD, M. Olivier HOCHEDDEL, Mme Muriel LECLEIR, Mme Laure BAILLEUL, M. Jany FOUGERE, M. Thierry SIMONI membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Alain DE GALBERT, Mme Pascale DIAS donne pouvoir à M. Alain MORNAY, M. Jacky MORTIER donne pouvoir à M. Jany FOUGERE, Mme Isabelle VILLEMONT donne pouvoir à Mme Laure BAILLEUL.

Absents : M. Julien YVON et M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le conseil Communautaire peut valablement délibérer.
Mme Chantal CREPAT a été nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

2025-20– Signature des contrats type papiers et emballages

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour l'année 2024 (filiale des emballages ménagers, ci-après la « Filière »), les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filiale des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, applicable à cette date (ci-après le « Cahier des Charges ») et au contrat-type proposé par Citeo, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour l'année 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type Collecte sélective ») au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce Contrat-type Collecte sélective, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

Considérant que la Communauté de Communes Coeur de Berry avait conclu un CAP avec Citeo, il est proposé d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat proposé par Citeo, le Contrat-type Collecte sélective, pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités.

VU le Code général des collectivités territoriales,

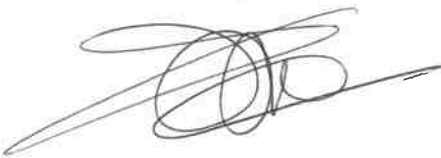
VU le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65),

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'**UNANIMITE des membres présents** :

- **Approuve le « Contrat-type Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo,**
- **Autorise le Président à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type Collecte sélective » proposé par Citeo et couvrant la période 2025-2029.**

**Le secrétaire de séance,
Chantal CREPAT**



**Le Président,
Alain MORNAY**



**Acte déposé à la
Sous-Préfecture le**

16 MAI 2024



Publication sur le site internet :